



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement
d'Île-de-France

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DES COLLECTIVITÉS

Cycle Rénovation énergétique du tertiaire _AREC-IPR

Sommaire

- 1. Massifier et accélérer le passage à l'action**
- 2. Les aides en ingénierie**
- 3. Les aides financières pour les travaux, le Plan de Relance**

1. Massifier et accélérer le passage à l'action

Le parc tertiaire des collectivités, peu de données

- **Une grande part d'inconnu:** la connaissance du parc tertiaire des collectivités est limitée. Il existe peu de données chiffrées en volume de surfaces, définitions du type de tertiaire, usage, date de construction, consommations, etc.
- **Les remontées de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) depuis son instauration en 2016** donne des indications partielles sur la trajectoire menée par les collectivités
- **Des enquêtes, retours de groupes de travail,** montrent que :
 - Les bâtiments communaux sont le premier poste de consommations énergétiques
 - Le parc éducatif, enjeu prioritaire, nécessite un accompagnement différent selon la taille de la collectivité, sa structuration. Les petites communes en manque d'ingénierie ont des besoins spécifiques Les dispositifs doivent être adaptés.
- **Les retours d'expérience** comme ceux de l'Alec Plaine Commune alimentent les données locales
- <https://www.ademe.fr/depenses-energetiques-collectivites-locales>
<http://www.planbatimentdurable.fr/renovation-energetique-des-batiments-educatifs-r252.html>
https://www.alec-plaineco.org/IMG/pdf/strategies_et_actions_pour_dynamiser_et_massifier_les_economies_d_energie_dans_les_batiments_tertiaires_prives_et_publics-2.pdf

Rénover le parc des collectivités en Île-de-France

- Le parc bâti représente

60 %

Des consommations d'énergie

49 %

Des émissions de GES

~450Mm²

Surfaces bâtiments

- Le parc tertiaire public privé

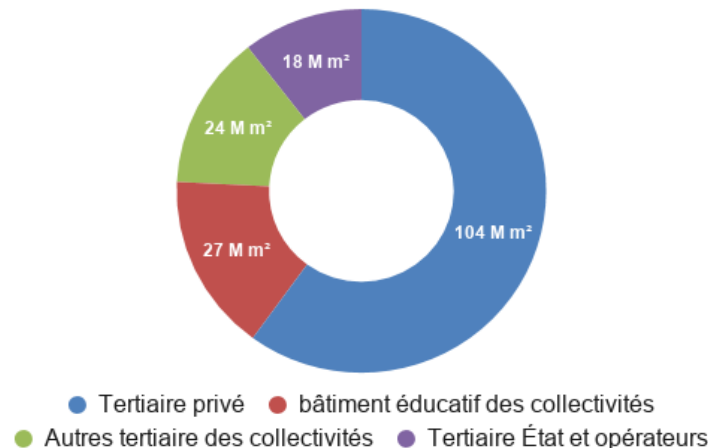
~173Mm²

Surface tertiaire

~51Mm²

Tertiaire des collectivités

Répartition des surfaces de tertiaire par secteur



Le parc éducatif constitue la majorité des surfaces.
Un parc éducatif de 27Mm² dont les postes de consommations principaux sont :

Le chauffage

Les usages spécifiques électriques

La réduction des consommations énergétiques du parc tertiaire des collectivités: l'obligation d'agir

Structuration
des dispositifs
d'accompagnement

Priorité massifier
PREB Axe 3 tertiaire
GPI DSIL PIA

ACTEE
tertiaire des
collectivités

**Le Plan de Relance
alimente les dispositifs
existants
+€ et accélération
Copil de suivi**

Si travaux

Réglementation :
RThermique existant
Travaux embarqués

**+ Obligation
d'actions
Loi ELAN**

Convention des citoyens pour le climat
Proposition d'abaissement du seuil de
surface décret tertiaire

économies
d'énergie
60 %

2020

2030

2040

2050

Les exigences environnementales pour les collectivités locales

- **Bilan carbone** : pour les communes et communautés de communes >50000habitants
- **DPE** : pour les ERP catégories 1 à 4 (effectif public + personnel < 300 personnes (hors 5° cat) jusqu'à > 1500 personnes)
- **Réglementation thermique CCH** : exigences à respecter à l'occasion de travaux
RT existant par élément _ RT existant globale _ Travaux embarqués
- **Le dispositif éco énergie tertiaire** : obligations d'actions pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES pour les surfaces tertiaires de S > 1000m² en 1 bâtiment ou cumulé sur 1 bâtiment ou sur 1 site. Sont concernés tous types de locaux : bâtiment éducatif, bureaux, bibliothèque, ateliers, crèche, piscine, gymnase, salles polyvalentes, etc...Les grandes échéances sont:
 - Intégrer le dispositif: 2021 _ s'inscrire sur la plateforme OPERAT, figer les données de référence
 - Signaler les modulations éventuelles: 2026 (raisons techniques architecturales coût) _ finaliser les dossiers techniques
 - Atteindre les objectifs: 2030 _ avoir réalisé une économie de **40 %**, 2040 avoir réalisé une économie de **50 %** et 2050 _ avoir réalisé une économie de **60 %** sans dégrader les émissions de gaz à effet de serre

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038812251/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041842389/>

Les obligations d'actions : atteindre l'objectif

- **2 modalités d'atteinte des objectifs en énergie finale (réelles sur factures):**
 - Valeur relative (Crelat) par rapport à votre consommation de référence (Cref $\geq$ 2010)
 - Valeur absolue (Cabs) par rapport votre consommation de référence (Cref $\geq$ 2010) et à celle des bâtiments performants de même catégorie (seuil)
- A noter : La plateforme OPERAT recueille les données et vérifie l'atteinte des objectifs selon les deux modalités quelle que soit celle choisie. Elle dispose de données par défaut et propose des orientations :
L'article 14 de l'arrêté méthode du 10 avril 2020: le delta le plus avantageux peut être reversé sur un bâtiment moins performant. La plateforme suggère une répartition des « surplus » d'économie par rapport aux objectifs
- **5 leviers pour les assujettis propriétaires et occupants pour réduire la consommation (CVC + USE):**
 - Performance énergétique des bâtiments,
 - Équipements performants et dispositifs de contrôle et de gestion active des équipements,
 - Modalité d'exploitation des équipements,
 - Adaptation des locaux à un usage économe en énergie
 - Comportement des occupants

Les obligations d'actions : suivre l'évolution

- **Suivi et sanctions**

- **La notation annuelle éco énergie tertiaire**

qualifie l'avancée dans la démarche
et doit être affichée (avancement)



- **Les sanctions administratives** prévues sont de trois ordres :

- Le name & shame
 - Le Préfet peut demander un plan d'action
 - Les sanctions pécuniaires (remontées de consommations contrôlées non conformes au déclaratif ou objectifs non atteints)

A noter que la sanction n'est pas le premier levier. Le plus important : s'inscrire, démarrer.

La plateforme OPERAT permet :

- d'alerter annuellement les assujettis et le public,
- de remobiliser l'accompagnement en cas de difficulté sectorielle ou géographique

FAQ + Guide + REX

<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

2. Les aides en ingénierie pour passer à l'action

Un accompagnement adapté aux maîtres d'ouvrages, à la maturité du projet et à ses caractéristiques

Les dispositifs d'aide sont élaborés pour répondre à des besoins identifiés :

d'**information** : objectifs, réglementations, AAP, acteurs, REX, actualités « en temps réel », etc

et d' **ingénierie** technique juridique financière:

Connaître son parc :
identifier les plus énergivores et les gisements d'économie d'énergie

état des lieux

Suivre ses consommations:
corriger une anomalie, se situer

outils de suivi

Élaborer une stratégie :
Aider à la décision, planifier

outils stratégiques

Rénover :

outils de mise en œuvre

Financer :

prêts, aides, cofinancement

Un local d'activité au sein d'un parc : se lancer et opter pour un scénario

Rénovation légère et actions à faible investissement

Associer les occupants

- Des économies rapides, à risque financier très limité tels que : réglage des équipements, régulation, relamping...
- Mais aussi
 - formation des occupants aux « éco gestes »
 - mutualisation de locaux, élargissement des horaires d'ouverture
- Et aussi Cube.s ou Watty à l'école

Rénovation intermédiaire (! gestes cohérents avec la rénovation globale : ne pas « tuer de gisement d'économie d'énergie »)

Objectif 30 à 40 % d'économie d'énergie

- Coût moyen : 150 à 300 €/m²
- Temps moyen de retour sur investissement : 5 à 10 ans
- Travaux d'opportunité
 - Remplacement de chaudière, isolation par étapes des façades et toiture, changer le système d'éclairage...
- S'insérer dans le temps des vacances scolaires pour une partie de ces travaux

Rénovation globale planifiée

Objectif 60 % d'économie d'énergie

- Coût moyen : 500 à 1000€/m² pour la rénovation thermique soit 2 à 4M€ pour une école primaire de 3 à 4000m²
- Travaux de restructuration complète tout en identifiant l'investissement dans la rénovation thermique par rapport aux autres dépenses
- Intégrer le planning de travaux par rapport aux vacances scolaires

Les acteurs de l'accompagnement : s'informer



- **Outils pour passer à l'action**
 - Kit pratique à destination des élus pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : conseils, outils et ressources pour comprendre et se lancer
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics : conseils et aides de l'Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)
 - Ressources de la Banque des Territoires
 - Autres liens : SARE, Maprim'Renov, programme des CEE supports de présentation...
- **Objectif : information réglementation, dispositifs pour réduire sa consommation énergétique**
- <https://www.ecologie.gouv.fr/boite-outils-elus#e7>
- **Plateforme du MTES MCT RCT** (Incubateur la Fabrique des territoires) sur les aides au niveau européen, national et local :
 - aides financières (subventions, prêts, avances récupérables)
 - aides en ingénierie (technique, financière, juridique et administrative) au service des collectivités
- Onglet porteur d'aide pour les nouvelles contributions
- **Objectif : rassembler les informations des différents sites des financeurs, les AAP**
- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Les acteurs de l'accompagnement: s'entourer



- **Programme (CEE) d'accompagnement des collectivités**, pour l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, porté par la FNCCR (cellule soutien pour toutes : renovation.actee@fnccr.asso.fr)
- **Objectif** : mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision par typologie et thématique spécifique, pour mettre en place des stratégies de long terme
- **Points de vigilance** : être prêt à répondre aux AMI, mutualisation comme pré-requis et fin ACTEE 2022
- <https://www.programme-cee-actee.fr/>



- **Offre en ingénierie territoriale, offres de financement en prêt, avances remboursables** (dispositif d'intracting)
- **Objectif** : Cofinancer des études pour la rénovation énergétique de bâtiments publics, y compris l'éclairage public_ soutien méthodologique de stratégie immobilière (avec l'ADEME) financé à 100 %_
- Contact régional Marianne Louradour Tél : 01 49 55 68 00
<https://www.banquedesterritoires.fr/accompagnement-pour-la-renovation-energetique-des-batiments>
site ADEME cahiers des charges type: conseil d'orientation énergétique dans les bâtiments , audit énergétique, contrat de performance énergétique, commissionnement,

Les acteurs de l'accompagnement : s'entourer



- **Service énergie mutualisé** : mise en place d'un conseil en énergie partagée et aide financière pour les communes < 10000 habitants
Le conseiller en énergie partagé (CEP) est hébergé dans des structures territoriales et suivi par l'ADEME, financé en partie pendant 3 ans.
- **Objectif** : pallier au manque de moyens humains des petites collectivités et éviter le sous-emploi, connaître la consommation de la collectivité et détecter les bâtiments énergivores et les pistes d'économies d'énergie
- <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-reduire-depense-energetique/conseil-energie-partage-cep>



et sites des hébergeurs de CEP

AREC ou MGP/ ALEC/ syndicats d'énergie/ territoires de projets tels que PNR SCOT/ associations

Les acteurs des services déconcentrés de l'État et de l'ADEME en IDF

FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

SERVICES DE L'ÉTAT - ADEME



- **La feuille de route transition énergétique des services déconcentrés de l'Etat-Ademe**
Préfecture, DRIEE-DRIEA, DRIHL, DRIAFAF, Ademe

La rénovation énergétique du bâti existant est un enjeu prioritaire animé dans le cadre de la communauté régionale climat air énergie (CRCAE) et des communautés départementales de transition énergétique (CDTE) avec les UD/DDT auprès des collectivités territoriales.

Les actions de la FDRTE bâtiment répondent à l'identification des freins, à la mise en œuvre de la rénovation énergétique, tels que :

- les raisonnements économiques de la rénovation,
- le manque d'expertise pour une petite collectivité,
- la confrontation des enjeux de préservation du patrimoine et de la rénovation énergétique

- **Objectifs :** sensibiliser au levier travaux embarqués, encourager la mutualisation de la fonction immobilière à l'échelle de l'EPCI (pour les élus petites collectivités), articuler bâti des espaces protégés et rénovation performante (GT DRAC DRIEA)
- <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/transition-energetique-les-priorites-des-services-a4277.html>
<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/batiments-construction-r2190.html>
Correspondants DRIEA SPIB: anne.delaunay-vernhes@developpement-durable.gouv.fr et marta.marinelli@developpement-durable.gouv.fr et Correspondants UD/DDT des CDTE

3. Les aides financières pour les travaux, le Plan de Relance

Financer les travaux de rénovation

Pour mémoire : le principe de la rénovation énergétique consiste en des **économies d'énergie** remboursent en tout ou partie ou plus l'**investissement** de travaux.



- L'outil principal de financement pour les collectivités : la **valorisation des CEE**. Les fournisseurs d'énergie financent les économies listées par arrêté.
- A noter : le « coup de pouce chauffage » EnR
- https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_guide_cee_2020_collectivite.pdf



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

- Aide financière pour les collectivités territoriales, via des **prêts** ou une **participation à l'investissement**, pour leur permettre d'effectuer des travaux de rénovation énergétique.
- 500M€ sur fonds propres pour l'intracring : avance rémunérée sur économies d'énergie
- 2Md€ Prêts finançant le reste à charge si 30 % au moins d'économie d'énergie
- <https://www.banquedesterritoires.fr/pre-pret-ambre>
- (bâtiments scolaires) <https://www.banquedesterritoires.fr/edu-pret>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Depuis 2016 : dotation à l'investissement local (**DSIL**), pour financer les grandes priorités d'investissement des communes et EPCI
- En 2019/2020, au moins 35 % de la dotation sont fléchés vers les priorités du Grand Plan d'Investissement (cf. PREB) dont la rénovation thermique des écoles
- Dépôt des dossiers sur le site de la Préfecture « démarches simplifiées »

Le Plan de Relance de l'économie et rénovation thermique



- **En cours** : Constitution des comités de pilotage et de suivi régional et départemental
- **Abondement aux dispositifs existants**
- **Objectif pour la rénovation énergétique** : compléter le financement de tous types d'actions de rénovation (à gain rapide, de travaux intermédiaires, de réhabilitation lourde) en portant attention aux projets situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville : rénover 15Mm² au niveau national et redynamiser le tissu des TPE/PME.

L'évolution des aides financières et enveloppes



- **Évolutions en quotité et taux :**
Prêt GPI Ambre **financement jusqu'à 100 %** des besoins, taux de 1,1 %
Intracring, sur fonds propres, assouplissement des critères
Outil de pré-diagnostic des bâtiments scolaires et cofinancement du diagnostic bâtiminaire à l'étude.
- A noter : toutes les aides sont cumulables dans la limite du taux d'aide publique maximal autorisé



- **Enveloppe sous la responsabilité des préfets par AAP .**
DSIL en 2021, +650M€ sur la rénovation thermique des bâtiments communaux ►répartition territoriale à venir
- **Hors DSIL : +50M€ pour la rénovation thermique des équipements sportifs** via **l'Agence nationale du sport** ►répartition à venir
A noter : ces sommes s'ajoutent donc au 1Md€ DSIL de 2020 suite à la Covid-19 (1Md€ pas que sur la rénovation des bâtiments publics d'ailleurs « pour les projets les plus matures et pertinents »
► +136,8M€ DSIL pour les collectivités d' IDF)
- **Point de vigilance :** crédits à engager avant fin 2021, être prêt
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites-demarches-simplifiees.fr> sur les sites des préfectures de département

Évènements à venir

- 19 novembre En cours de préparation **Webinaire Ministre** (Wargon/ Gourault)
et
24 au 26 novembre **intervention au salon des Maires**
- Le 27 novembre **RTEE 94**
Plan de rénovation énergétique du bâtiment – parc des collectivités – Plan de Relance parc public privé
UD94 hocine.hachemi@developpement-durable.gouv.fr et louisa.soualmi-rasclé@developpement-durable.gouv.fr
- Le 3 décembre, Plan de relance 2020-2022_ **Ademe**
« Fonds et appel à projet »
<https://mb.france-innovation.fr/emailing/52445/2870/r16fjfoygsmoipabaeusffjovjhbzmapym/emailing.aspx>
- A partir de mi-décembre, Cycle Réhabi(li)ter #8 **Ekopolis**
Rénover le parc des collectivités et biosourcés
<https://www.ekopolis.fr/>

Questions/réponses